

Jean-Luc Moudenc rend public un réajustement de certaines délégations

Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole, attribue les délégations suivantes :

Pour la Mairie de Toulouse

- Cécile Dufraisse sera déléguée aux **fleuves, rivières, cours d'eau et canaux** et conservera ses délégations aux taxis, au commerce ambulant, aux fêtes foraines, ainsi que la mairie de quartier 3.1 - Minimes, Barrière de Paris, Ponts-Jumeaux ;

- Françoise Ampoulange sera déléguée à la **rénovation énergétique des bâtiments municipaux** et conservera sa délégation à l'animal en ville ;

- Christophe Alvès sera délégué à l'**occupation du domaine public**, dont les terrasses commerciales, les kiosques, les buvettes, le village de Noël et les cirques et conservera la vie associative, les centres sociaux, le handicap, la célébration des baptêmes républicains et des mariages en cas d'absence de Christine Escoulan, ainsi que la mairie de quartier 6.2 - Lardenne, Les Pradettes, Basso-Cambo ;

- Maxime Boyer sera délégué à la **circulation et au stationnement**, au vélo et aux cheminements piétonniers, aux nouvelles mobilités et à l'élaboration d'un code de la rue, aux relations avec Toulouse Métropole concernant la voirie toulousaine et conservera ses délégations aux relations avec l'enseignement supérieur ainsi que la mairie de quartier 3.3 - Trois Cocus, Borderouge-Croix-Daurade, Paléficat-Grand Selve.

Pour Toulouse Métropole

- Jean-Michel Lattes **assurera par intérim la délégation aux déplacements et aux nouvelles mobilités dont la politique en faveur du vélo** et des modes actifs, la programmation des réseaux verts et réseaux cyclables en complément de ceux inclus dans la voirie métropolitaine, la police de la circulation et du stationnement sur les routes intercommunales en dehors des agglomérations et la logistique urbaine. Il conserve évidemment la coordination des politiques de transport en commun. Un autre élu prendra le relai prochainement sur cette délégation métropolitaine.

La nouvelle répartition fera prochainement l'objet d'arrêtés municipaux et métropolitains qui abrogeront les précédents arrêtés d'attribution de délégations.

Service de presse
Hôtel de Ville, place du Capitole
31000 Toulouse
tel. 05 61 22 21 47
service.presse@mairie-toulouse.fr
espacepresse.fr
toulouse-metropole.fr
toulouse.fr

Suivez toutes les informations
du service de presse sur le fil
Twitter [@PresseToulouse](https://twitter.com/PresseToulouse)

